Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval
Québec
Direction des services multidisciplinaires

PROCÉDURE CONCERNANT LA CARTE D'IDENTITÉ DU STAGIAIRE

Pour les stages professionnels et techniques en santé et services sociaux (catégorie 4)

En lien avec la politique d'identification du personnel du CISSS de Laval, nous désirons vous rappeler que les stagiaires dans nos milieux doivent tous être identifiés, comme l'ensemble du personnel, à l'aide d'une carte d'identité.

*La procédure qui suit s'applique pour les stagiaires **relevant de la coordination des stages professionnels et techniques en santé et services sociaux (catégorie 4)**. Pour les stages relevant des autres coordinations (infirmiers, PAB, administratifs, métiers, pharmacie, médecine, etc.), vous devez vous référer à votre responsable des stages.*

1. POUR LES STAGES AYANT LIEU AU 304, 306, 308, 310 OU 312, BOUL. CARTIER OUEST SEULEMENT

1.1. **Pour tout type de stage et sans égard à sa durée**, les étudiants doivent obligatoirement porter une carte d'identité des services techniques, avec photo et portant la mention « stagiaire », car elle permet également l'accès au bâtiment.

1.2. Pour faire une demande de carte d'identité pour un stage ayant lieu dans l'une de ces installations, **le chef de service doit :**

- ✓ **S'assurer que le stagiaire fournisse une photo** (*en s'inspirant du canevas des photos passeport, tête et épaules, sur fond neutre*)
- ✓ **Acheminer la demande par courriel aux services techniques** (services.techniques.cjl@ssss.gouv.qc.ca)
- ✓ **Préciser les accès requis pour les différentes installations ainsi que la date de début et de fin de stage**
- ✓ **Mettre en c.c. la boîte courriel des stages** (stagesdsm.cissslav@ssss.gouv.qc.ca) lors de l'envoi du courriel.

1.3. À la fin du stage, la carte d'identité doit être retournée par courrier interne au **bureau des services techniques** situé au **Centre multiservices de santé et de services sociaux de Laval** (308, boulevard Cartier Ouest), **local 101**.

2. POUR TOUTES LES AUTRES INSTALLATIONS

2.1. Les étudiants doivent porter leur carte d'étudiant fournie par leur maison d'enseignement. La carte électronique est tolérée si elle est imprimée et mise dans une cocarde (visuel professionnel et officiel).

2.2. Si l'étudiant ne possède pas de carte d'étudiant, nous pouvons leur fournir une carte d'identité numérotée avec la mention « stagiaire ». Vous devez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante pour en faire la demande : stagesdsm.cissslav@ssss.gouv.qc.ca

3. PERTE

3.1. En cas de perte, le stagiaire doit aviser la personne responsable de la création de la carte d'identité qui verra à lui en procurer une autre dans les plus brefs délais, moyennant des frais.

N'hésitez pas à entrer en communication avec la coordination des stages pour obtenir de plus amples informations.

Martine Chastenais

Martine Chastenais,
Conseillère-cadre au développement professionnel et à la coordination des stages
Direction des services multidisciplinaires
(450) 668-1010, poste 13190